
AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉMOLITION SITUÉ AU 844, 2^E RANG

Est par la présente donnée que la Municipalité de Sainte-Clotilde déposera une demande de démolition d'une résidence principale situé au 844, 2^e rang devant le Comité de démolition lors de la séance ordinaire du comité de démolition du 21 octobre 18h30.

Nature et effets :

- Demande de démolition d'un immeuble résidentiel principal situé au 844, 2^e Rang (numéro de lot : 6 199 404). Le bâtiment comprend 1 seul logement. Le propriétaire s'engage à reconstruire un bâtiment résidentiel d'au moins un logement.

CONSIDÉRANT que l'Avis de tenue d'assemblée publique dans le bulletin municipal et sur internet. (109.3, LAU)

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 21 octobre 2024 à 18h30 heures, le comité de démolition devra autoriser ou non la présente demande de démolition :

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@ste-clotilde.ca.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 7^e jour du mois d'octobre 2024.



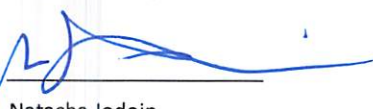
Natacha Jodoin

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natacha Jodoin, à Sainte-Clotilde, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 7^e jour du mois d'octobre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 7^e jour du mois d'octobre 2024.



Natacha Jodoin

Directrice générale et greffière-trésorière